



Sous traitance deguisee par un tiers

Par **sefrog**, le **23/03/2009** à **23:57**

Bonjour ,

je travaille pour un groupe important qui se trouve dans le domaine technique.

Je suis souvent sollicité pour faire travailler des sous-traitant car je suis responsable d'une agence locale en province.

J'ai un chantier prochainement que je vais sous-traiter à une entreprise X.

Il s'avère qu'une partie de leur prestation va être sous traitée à un de mes collaborateur qui a lui même une micro entreprise. Je tiens à signaler que je ne perçois aucunes dividendes que ce soit (chèques , liquide etc ...). Mais je suis au courant de leur affaire. Je ne veux pas le dénoncer à ma société car c'est un bon collègue. Ai-je quelque chose à craindre de ma hiérarchie n'ayant pas signé de close de non concurrence . Mais je suis cadre .

Merci d'avance .

Bien cordialement.